

Pas d'augmentation en vue

- *La Steg a augmenté 12 fois le prix du kilowatt entre avril 1994 et juin 2010*
- *Redevance TV et Radio : la Steg n'en veut pas !*

Le prix de l'électricité au foyer ne subira pas d'augmentation. La Société tunisienne de l'électricité et du gaz en a fait récemment proposition au gouvernement sur la base des conclusions avancées par l'unité d'études de la Steg, pour compenser la flambée des prix des carburants sur les marchés internationaux, en particulier du pétrole, source essentielle pour produire l'électricité.

La Société tunisienne de l'électricité et du gaz cherche à atteindre son équilibre financier entre les dépenses de production et les recettes de la commercialisation de l'électricité et du gaz. Elle a proposé au gouvernement d'augmenter le prix de l'électricité afin d'endiguer de «grosses pertes» financières cette année, demande à laquelle ce dernier n'a pas donné suite

afin de préserver le pouvoir d'achat des citoyens.

La Société tunisienne de l'électricité et du gaz cherche à effacer un important déficit financier comptant pour l'année 2010, malgré le soutien de l'Etat qui a fourni l'année dernière un soutien financier à la Société équivalent à 1.200 millions de dinars.

Une augmentation de 61 millimes depuis 1994

La dernière augmentation du prix de l'électricité en Tunisie remonte au mois de juin 2010, augmentation rendue nécessaire suite à une nouvelle hausse des prix du carburant qui eut des répercussions directes sur la rentabilité de l'entreprise, sachant que la production de 75% du kilowatt dépend du combustible

huile. L'augmentation du prix de l'électricité en Tunisie ne dépasse pas quelques millimes ; elle est de 61 millimes le kilowatt depuis la première mise à jour des tarifs en avril 1994, mais n'oublions pas au fur et à mesure les taxes, les redevances et autres contributions toujours difficiles à calculer et parfois indues pour le citoyen. La Steg a augmenté 12 fois le prix du kilowatt : avril 1994, janvier 2001, avril 2003, mai 2004, février 2005, juillet 2005, janvier 2006, juillet 2007, septembre 2007, avril 2008, septembre 2008 et juin 2010. Durant les années 1994-2001 le prix n'a pas changé, mais deux augmentations ont eu lieu dans les années 2005, 2007 et 2008.

Réduire les taxes

Bien que la Steg considère le prix de vente de

l'électricité comme étant raisonnable, la facture des mois de mars et avril a provoqué la colère des 3.200.000 abonnés, tellement les montants étaient insupportables. En fait, cette augmentation subite s'explique par le retard de paiement de la facture des mois de janvier-février (ce qui a conduit à payer une facture combinée de 4 mois) et par un boom de la consommation des foyers lors des quatre mois de l'après-révolution, alors

que les clients sont tenus de surveiller leur consommation d'électricité afin d'en situer le volume réel eux-mêmes. N'oublions pas aussi les incidences de la fraude sur les compteurs et l'ardoise abandonnée par les Ben Ali et Trabelsi.

En fait, que souhaite le client ? Voir baisser le nombre des taxes (à lire recto-verso sur la facture), à commencer avec la redevance RTT. L'idée de se passer de cette très controversée contribution qui

s'apparente à un impôt que payent également ceux qui ne possèdent pas des postes TV ou radio n'est pas à exclure, d'autant que la Steg n'en profite pas. Elle a plutôt terni l'image de l'entreprise auprès de ses clients. Quant à la surtaxe municipale, imposée par un décret, il faudrait en discuter. Pour le moment, on n'accorde aucune «faveur» si ce n'est de ne pas couper le courant pendant l'Aïd !

H.M.

La Presse 19 Juin 2011

Page 3